



PROJET DROITS HUMAINS 2014 - 2018

Burundi

Le projet Droits humains est un projet de plaidoyer visant à renforcer le respect des droits des populations clés, particulièrement exposées et vulnérables au VIH/sida. En renforçant les droits de ces personnes, il entend favoriser leur accès à la prévention et aux traitements du VIH/sida.

Le projet est cofinancé par AIDES, première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites, et l'Agence française de développement (AFD), et mis en œuvre dans sept pays, en Afrique (Tunisie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun et Burundi) et dans les Caraïbes (Haïti et République dominicaine). Il repose sur le financement d'une ressource humaine entièrement dédiée au plaidoyer en faveur des droits des populations clés.



Atelier avec des travailleuses du sexe, 2017



CONTEXTUALISATION

Contexte épidémiologique

À l'instar des autres pays d'Afrique occidentale et centrale (AOC), la prévalence du VIH au sein de la population burundaise est relativement faible, de 1,1 %, et 61 % des personnes vivant avec le VIH/sida ont accès aux traitements antirétroviraux, selon l'Onusida.

Derrière cette faible prévalence nationale se cache une concentration de l'épidémie au sein des populations clés. Selon l'étude Place de 2013, la prévalence du VIH parmi les travailleuses du sexe (TS) est de 21,3 % et de 4,8 % pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH).

Contexte légal

Le respect des droits humains de tous et toutes, y compris des populations clés, est aujourd'hui considéré comme un élément central de la lutte contre le VIH/sida. Il a été établi que la stigmatisation et la discrimination font partie des principaux obstacles à une riposte efficace contre le VIH/sida.

Pourtant, il existe des textes juridiques discriminant les populations clés :

Article 590 du nouveau Code pénal du 29 décembre 2017 : De trois mois à deux ans de prison et/ou une amende de 50 000 à 100 000 francs burundais pour toute personne reconnue coupable de relation sexuelle avec une personne de même sexe.

Ordonnance du ministre de l'Enseignement de base n° 620/613 du 7 juin 2011 : Homosexualité assimilée à une faute passible de renvoi.

Article n°561-576 du nouveau Code pénal du 29 décembre 2017 : De un à six mois de prison et une amende de 5 000 à 20 000 francs burundais pour racolage ; de un à cinq ans de prison et de 50 000 à 200 000 francs burundais pour incitation à la débauche et à la prostitution.

Article 505-513 du nouveau Code pénal du 29 décembre 2017 : De un à cinq ans de prison et de 50 000 à 100 000 francs burundais pour usage de drogues.

PRÉSENTATION DE ANSS

L'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Malades du Sida (ANSS) a été créée en 1993 dans le but de défendre les droits des personnes infectées ou affectées par le VIH/sida. Initialement basée à Bujumbura, elle a ensuite ouvert des sites de prise en charge globale dans les provinces de Kirundo, Gitega et Makamba pour augmenter sa capacité d'accueil et toucher des populations plus isolées. En 2017, elle a ouvert six centres de convivialité pour les populations clés à Kayanza, Ngozi, Cibitoke, Gitega, Rumonge et Makamba, en plus de celui de Bujumbura.

Fin 2017, l'ANSS a une file active de 6 658 bénéficiaires dont 5 770 séropositifs-ves, parmi lesquels-les 5 746 sont sous traitement antirétroviraux (ARV), soit 10 % des PVVIH sous ARV du Burundi. Sous récipiendaire du Fonds mondial et présidente de la plateforme Remua¹, l'ANSS est également membre de Coalition PLUS depuis 2010. C'est à ce titre qu'elle héberge et coordonne la plateforme Afrique centrale et de l'Est (Pace).

¹ Une plateforme de renforcement mutuel des acteurs-rices de première ligne dans le domaine de la lutte contre le sida au Burundi.

ASSISTANCE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLATION DE LEURS DROITS : LE CAS DE L'ARRESTATION DES SEPT PAIRS ÉDUCATEURS EN OCTOBRE 2017

Au Burundi, les populations clés sont victimes d'une législation discriminante et d'une forte stigmatisation. La police utilise souvent l'article n°590 du Code pénal pour légitimer les atteintes aux droits des HSH.

Le plaideur du projet Droits humains se mobilise dans ces situations d'urgence pour assister juridiquement et judiciairement les personnes victimes de ces violations, comme en octobre 2017, lorsque sept pairs éducateurs HSH ont été arbitrairement arrêtés. Soupçonnés d'homosexualité, ces derniers ont été arrêtés sur ordre d'un commissaire de police alors qu'ils se trouvaient dans une résidence privée à Kamenge.

Plaidoyer auprès des instances internationales

Dès l'arrestation de ces sept pairs éducateurs HSH, l'ANSS a mené un plaidoyer auprès des instances internationales pour dénoncer ces arrestations arbitraires. Les informations sur la situation des HSH au Burundi ont ainsi pu circuler et ces instances ont plaidé pour la libération de personnes incarcérées. L'ANSS a également apporté une assistance médicale aux détenus emprisonnés, parmi lesquels trois personnes séropositives ainsi maintenues dans le soin.

Assistance des prévenus pendant la phase pré-juridictionnelle

Le plaideur du projet Droits humains, avocat de formation, a assisté les personnes arrêtées tout au long de la phase pré-juridictionnelle ce qui a permis d'aboutir à la libération de trois détenus après quatre jours de détention au cachot de la police de Kamenge. L'ANSS, dans le cadre du projet Droits humains, a continué à assister socialement et psychologiquement ces personnes relâchées. Le plaidoyer auprès des instances nationales et internationales a finalement permis de faire sortir les quatre pairs éducateurs qui avaient été conduits à la prison centrale de Bujumbura en liberté provisoire, jusqu'à ce que le procureur du parquet Muha classe le dossier sans suite faute d'éléments infractionnels.

Renforcement des populations clés et empowerment des leaders communautaires

Si le respect des droits humains de toutes et tous est bien un axe fondamental de la lutte contre le VIH/sida, les personnes concernées ne connaissent pas toujours leurs droits et les lois susceptibles soit de les exposer à des sanctions dans les pays qui criminalisent certaines pratiques, soit de les protéger. C'est pourquoi l'ANSS met en œuvre dans le cadre du projet Droits humains des ateliers de sensibilisation visant au renforcement des populations clés sur leurs droits.

Favoriser la montée en puissance des leaders communautaires

Ces actions reposent sur une stratégie d'inclusion et de montée en puissance des associations communautaires et de leurs leaders, et de mobilisation des personnes concernées.

Ainsi, les premières personnes à avoir participé à ces ateliers de sensibilisation sont les pairs éducateurs-rices, les leaders et les représentants-es d'associations communautaires, qui ont un rôle majeur dans la mobilisation de la communauté.

Une fois formées, ces personnes ont été étroitement associées à la planification des actions et ont directement animé les ateliers, groupes de parole et permanences. Elles ont permis de les organiser directement sur les lieux de vie et de travail des populations clés ou au sein de leurs locaux et donc de toucher des personnes qui ne se seraient pas déplacées.

La collaboration entre les associations du projet Droits humains et les structures communautaires a souvent participé au renforcement, à la légitimation et à la reconnaissance de ces dernières. Les leaders TS ont ainsi été accompagnés par l'ANSS dans le processus d'obtention d'une reconnaissance légale, notamment au moment de la rédaction des statuts et du règlement intérieur.

Depuis le début du projet, l'ANSS a organisé :

5 ateliers
avec les TS
et sensibilisé
125 personnes

4 ateliers
avec les HSH
et sensibilisé
96 personnes

4 ateliers
avec les usagers-es
de drogues par voie
intraveineuse et
sensibilisé
83 personnes

3 ateliers
avec les personnes
trans
et sensibilisé
38 personnes

PERSPECTIVES

La nécessité de sensibiliser les acteurs-rices clés pour améliorer l'environnement

L'environnement social du Burundi est très stigmatisant vis-à-vis des populations clés et reste peu propice à l'accès au soin de ces personnes. Dans ces conditions, la sensibilisation des acteurs-rices clés et l'identification d'alliés-es au sein de certains corps de métiers est une stratégie qui continuera d'être mise en œuvre.

Les policiers sont souvent à l'origine de discrimination à l'encontre des populations clés, et particulièrement des HSH, et outrepassent même souvent l'article 590 du Code pénal. L'intérêt et l'enjeu de les sensibiliser ont été identifiés par l'ANSS depuis longtemps. Pour ce faire, l'association a dû convaincre l'inspection générale de la police et a récemment obtenu son autorisation pour collaborer avec les policiers. L'ANSS pourra donc prochainement organiser des formations sur les droits à destination des policiers.

Un partenariat a depuis été proposé à l'IWACU Center (Hôpital des policiers) de façon à pouvoir travailler avec son personnel médical. Deux commissaires de police ont été identifiés et ont accepté de faire former leurs policiers par l'ANSS. Un colonel « allié » a d'ores et déjà accepté d'animer ces formations.



Tweet homophobe de la police burundaise, 2017



Membre de la Coalition
Internationale Sida

ANSS Burundi / Centre Turiho
Q. Kigobe sud, Av. des USA,
N° 88

www.anssburundi.bi

Email : anss_turiho@yahoo.fr

Tél. : + 257 22 23 92 32

Mobile : + 257 79 24 10 68

FB : ANSS Centre Turiho